

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE****Séance du 25 février 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 50

Délibération n° 2022-22**Objet de la délibération : Délibération relative à l'installation de Monsieur Lionel MAZZOCCHI en qualité de Conseiller Communautaire**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à BRIGNOLES, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 18 février 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, DECANIS Alain, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MAZZOCCHI Lionel, NEDJAR Laurent, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie

Absents excusés :

- **dont suppléés :** PAUL Jacques par DELAFOSSE Fabienne, HOFFMANN Olivier par CLERC Francine
- **dont représentés :** VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LE METER Sophie donne procuration à BETRANCOURT Claude, MONDANI Denis donne procuration à SALOMON Nathalie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier

Absents : FREYNET Jacques, KIEFFER Bertrand**Secrétaire de Séance :** Madame Carine PAILLARD

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU le Code électoral et notamment les articles L.228, L.270, L.273-5 et L.273-10, lequel stipule : « Lorsqu'un siège de conseiller communautaire devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal, suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communaux, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal élu de même sexe sur la liste des conseillers municipaux non conseiller communautaire » ;

VU le livre expurgé de la Préfecture du VAR présentant les candidats aux élections municipales de mars 2020 ;

VU les résultats des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 de la commune de Garéoult et l'affichage de la liste des conseillers élus ;

VU le procès-verbal du 11 juillet 2020 portant installation du Conseil Communautaire de la Provence Verte et élection de son Président ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, et notamment l'article 7 ;

CONSIDERANT la vacance d'un poste de Conseiller Communautaire représentant la commune de Garéoult, suite au décès de monsieur Henri-Alain MONTIER ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 14 février 2022 ;

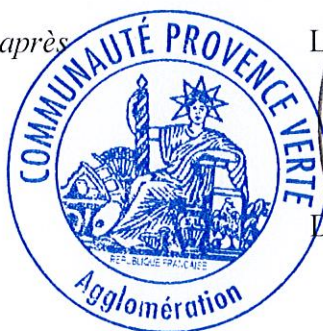
Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **de prendre acte de l'installation de Monsieur Lionel MAZZOCCHI, de la liste « Fidélité au Pays-Unité-Diversité », dans les fonctions de Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, faisant suite au décès de monsieur Henri-Alain MONTIER.**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à BRIGNOLES, le 25 février 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*



Le Président,

Didier BREMOND